

**SAEML N'PY**  
**Société Anonyme d'Economie Mixte locale Nouvelles Pyrénées**  
**Au capital de 3.852.300 euros**  
**Siège Social : 3 Bis Avenue Jean PRAT 65100 LOURDES**  
**R.C.S TARBES 479 871 550**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EN DATE du 03 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,  
Le trois septembre, à seize heures,

Les administrateurs de la SEML NOUVELLES PYRENEES, Société d'Economie Mixte au capital de 3.852.300 Euros, dont le siège social est situé au 3 bis avenue Jean Prat, **65 100 LOURDES** se sont réunis à LOURDES (Siège Social) sur convocation de leur président.

Etaient présents et ont émargé feuille de présence :

- Monsieur Michel BOUSSATON
- Monsieur Michel PELIEU
- Monsieur Jean MOUNIQ
- Madame Sylvie MEYZENC
- Monsieur Laurent GRANDSIMON
- Monsieur Frédéric CHOUHOURT
- Monsieur Christian CAUSSIDERY
- Monsieur Alain CARPE
- Madame Annie SAGNES
- Madame Caroline DUBOIS
- Monsieur André ARRIBES
- Monsieur Claude CAZABAT
- Monsieur Pascal ARRIBET

Assistaient également:

- Madame Christine MASSOURE : Directrice SAEM Nouvelles Pyrénées
- Monsieur Henri MAUHOURET : Censeur
- Maître Karine PALARIC : avocat de la SEM
- Maître Lucile LAPLANCHE : avocat FIDAL de la SEM
- Monsieur Jean Claude MARCOU : Commissaire aux comptes (EXCO)
- Monsieur Christian SABY : Expert Comptable (PriceWaterHouseCoopers)
- Madame Rose-Marie ESCLARMONDE : Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques
- Monsieur Bertrand HARRACA : Responsable financier N'PY
- Madame Clémentine GILLET : Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louron
- Madame Rachel LABAT : Responsable administrative N'PY
- Monsieur Francis GUIARD : Directeur Cauterets
- Monsieur Laurent GARCIA : Directeur Peyragudes
- Madame Emilie DUCASSE : SEM de Piau-Engaly

- Madame Blandine VERNARDET de la SEML DU GRAND TOURMALET
- Madame Candice VALDENAIRE : Région OCCITANIE

Monsieur le Président constate que la moitié des Administrateurs composant le Conseil sont présents ou représentés et parmi eux, la moitié des représentants des personnes publiques, et qu'en conséquence celui-ci peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement des représentants des administrateurs suite aux élections municipales ; Point sur la situation des administrateurs.
- Point sur l'évolution de la COMPAGNIE DES PYRENEES, présentation des statuts et du pacte modifié de la SAEM NPY conformément à la lettre d'accord signée le 28 février 2020 ; Proposition de changement de dénomination sociale en COMPAGNIE DES PYRENEES.
- Exercice clos le 30 avril 2020 : activité et arrêté des comptes pour l'exercice clos le 30 avril 2020, présentation du budget prévisionnel pour 2020/2021 à valider ;
- Point sur la rémunération de Madame Christine MASSOURE, Directrice Générale de la SAEM N'PY ;
- Point statutaire sur la rémunération de la SAEM N'PY au sein de la société NPY RESA pour son mandat de Présidente ;
- Décisions à prendre en vue de la préparation de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes dudit exercice,
- Questions diverses.
- Convocation d'une Assemblée Générale Mixte des actionnaires,

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les administrateurs présents de leur participation à cette réunion.

Il est assisté de Madame Karine PALARIC, désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose de délibérer sur l'ordre du jour.

## **I/ CHANGEMENT DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES ADMINISTRATEURS SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES ; POINT SUR LA SITUATION DES ADMINISTRATEURS**

La parole est donnée aux nouveaux représentants des administrateurs suivants, qui ont changé suite aux élections municipales.

Il est pris acte de la nomination de :

- Monsieur Claude CAZABAT et Monsieur Pascal ARRIBET respectivement en remplacement de Monsieur Alain ARAGNOUET et Monsieur Thierry LOO pour le SIVU DU TOURMALET
- Monsieur Jean-Pierre FLORENCE en remplacement de Michel AUBRY pour la Mairie de CAUTERETS
- Monsieur Laurent GRANDSIMON en remplacement de Madame Florence MARQUE pour le SIVOM DE L'ARDIDEN. A ce titre, ce dernier confirme bien la transformation du SIVOM DE L'ARDIDEN en SYNDICAT INTERCOMMUNAL

DES DOMAINES SKIABLES DE CAUTERETS ET DE LUZ ARDIDEN (SICLA), et prend note qu'au regard des propositions de nouveaux statuts le SICLA n'aurait donc plus à terme qu'un représentant.

Il est ensuite rappelé que tous les mandats d'administrateurs sont arrivés à expiration (à l'exception de la SEM MAISON DU TOURISME PIAU ENGALY pour laquelle ce sera en 2022, ainsi que la CAISSE D'EPARGNE en 2022 et SAFIDI en 2024.

- La SPL de la station de PEYRAGUDES
- Le Syndicat intercommunal de la station de Tourmalet
- SIVOM de l'Ardiden devenu SICLA
- Le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques
- La Mairie de CAUTERETS
- Syndicat du Pic du MIDI
- La société PG INVEST
- La CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Il est proposé le renouvellement de l'ensemble des postes d'administrateurs cités.

## **II/ Point sur l'évolution de la COMPAGNIE DES PYRENEES, présentation des statuts et du pacte modifié de la SAEM NPY conformément à la lettre d'accord signée le 28 février 2020 ; Proposition de changement de dénomination sociale en COMPAGNIE DES PYRENEES.**

Au regard des différents échanges adressés par le Département 64 juste avant le conseil, il est pris la décision de ne pas voter les modifications de statuts proposés. C'est finalement une bonne chose que certains administrateurs aient fait des remarques.

Il est rappelé la genèse de la volonté d'évolution d'où la décision de mandater la Compagnie des Alpes, Carole DELGA Présidente de la Région OCCITANIE s'était également penchée sur la définition à donner des Pyrénées et plus particulièrement sur la volonté de mettre en œuvre la montagne 4 saisons et surtout permettre la pérennisation des exploitations. Une réflexion s'est instaurée au sein de la Région OCCITANIE d'où l'idée qui en est ressorti de changer la dénomination NPY en COMPAGNIE DES PYRENEES tout en conservant la mutualisation de la marque NPY, la création d'une société de participation ainsi que la société foncière immobilière.

Le but est de maintenir un affectio societatis.

André ARRIBES prend la parole et fait état du courrier qu'il a adressé juste avant le conseil au Président de la SEM ; il rappelle que cela fait un an qu'il négocie avec la Région NOUVELLE AQUITAINE. Le Département 64 a eu des propositions de la part de la Région mais elles ne sont que verbales. Aucun écrit n'a été transmis.

Le Président du Conseil départemental ainsi que le Président de la Région NOUVELLE AQUITAINE ont échangé mais il n'en est ressorti que des échanges stériles.

En l'état actuel des choses, le Département 64 explique donc qu'il n'est pas en capacité de prendre position et encore moins accepter les nouveaux statuts proposés par la SEM.

Il est précisé que les 3 DGS des Régions et Départements doivent se rencontrer la semaine prochaine.

Michel BOUSSATON indique que la REGION NOUVELLE AQUITAINE a été relancée mais chaque partie se renvoie la responsabilité.

Sylvie MEYZENC prend la parole et précise que le maintien du droit de véto instauré précédemment est gênant pour le Département 64 d'où la raison pour laquelle elle propose un groupe de travail et souhaiterait avoir plus de lisibilité quant au périmètre d'interventions des filiales.

Michel PELIEU prend la parole et rappelle qu'il est particulièrement attaché à la société NPY ; il rappelle que le monde bancaire ne pouvait suivre et qu'il fallait faire évoluer le modèle d'où la mise en place d'un travail avec la Compagnie des Alpes management.

Il reconnaît que la situation n'est pas mûre pour décider aujourd'hui sur ces nouveaux statuts, ce d'autant plus qu'il y a de nouveaux membres au sein de la SEM.

Il précise avoir échangé ce midi avec le DGS de la REGION OCCITANIE.

Il entend la position du Département 64 et reconnaît que le droit de véto instauré pour la REGION + la CDC peut angoisser ; aujourd'hui tout fonctionne mais lors de prochaines élections tout peut changer au regard notamment de « l'invasion verte ».

Cela mérite donc un échange notamment avec l'entrée au capital des départements 65, 09 et 66.

Annie SAGNES demande à ce que le courrier du Département 64 évoqué soit diffusé : il n'y a aucune objection à ce que ce courrier ne soit pas transmis.

Michel BOUSSATON indique qu'il n'y a rien de tabou sur ce droit de veto et qu'on peut revenir dessus. Ce point a d'ailleurs été discuté avec la CDC.

Caroline DUBOIS prend la parole et rappelle qu'on devait travailler sur des scénarios et qu'il y aurait une réunion pour partager mais du fait du COVID cette réunion n'a pu se tenir. Puis il y a eu les élections municipales. Elle accepte de ne pas se prononcer aujourd'hui sur les statuts car on n'a pas pu échanger.

Elle précise toutefois qu'elle ne souhaite pas que l'affectio societatis disparaisse. La mutualisation doit continuer ; il faut trouver un compromis tous ensemble.

Michel BOUSSATON reprend la parole et indique être favorable à un consensus mais alerte sur le fait que d'autres sont en train de prendre la place sur le territoire alors nous on passe le notre à discuter de nos statuts. Il faut une position conquérante plus qu'agressive.

Pascal ARRIBET demande qui sont les personnes qui avancent : il lui est répondu qu'il s'agit d'ALTI SERVICE.

Il précise dès lors qu'il s'agit de la DSP de SAINT LARY et se demande comment on peut proroger une DSP de plus d'un an.

Christine MASSOURE prend la parole et rappelle que l'économie du produit repose sur de la mutualisation.

Elle reprend d'ailleurs la position de Carole DELGA qui souhaite créer une destination Pyrénées.

Jean MOUNIQ prend la parole et indique que c'est une évidence qu'il faut les 5 départements au sein de la SEM NPY ; avec les élections régionales, ce n'est pas le moment le plus opportun politiquement il faudrait parler d'autres choses que les statuts et plus particulièrement de l'agressivité commerciale. PIAU est proche de SAINT LARY et il pensait pouvoir travailler en commun. Ce qui l'interpelle c'est la participation des Ariégeois.

Michel BOUSSATON reprend la parole et précise que Carole DELGA a rencontré directement l'Ariège qui souhaiterait rentrer au sein de la SEM N'PY.

Michel PELIEU renchérit en indiquant qu'il faut aller à la conquête commerciale.

Laurent GRANDSIMON prend la parole et précise qu'on travaille sur l'administratif mais il faut se recentrer sur le métier et notamment recentrer l'action de N'PY sur la gestion des domaines skiables et éviter la diversification.

Les actionnaires historiques doivent être partie prenante or le travail réalisé n'émane pas d'eux mais uniquement des avocats. Il y a seulement une prise en compte des intérêts de la Caisse des Dépôts.

Il expose dès lors la position du SICLA qui n'est pas opposé à une évolution du groupe et à un changement de la gouvernance au sein de la SEM ; le droit de veto ne l'inquiète pas véritablement et pour lui l'importance c'est la rencontre des techniciens.

Michel BOUSSATON lui répond qu'il a été laissé toute sa place aux actionnaires et plus particulièrement aux historiques en optant pour le choix ne prenant pas en compte la représentation proportionnelle au capital. Prenons l'exemple avec la SEM du TOURMALET : la prise de participations dans des SEM locales n'impactent pas sur l'exploitation des stations.

Claude CAZABAT reconnaît qu'ils ont été aidés par les techniciens.

Sylvie MEYZENC revient sur sa question sur le périmètre des filiales au niveau des territoires. Il est dès lors demandé une réunion de travail mais quand et avec qui.

Lucile LAPLANCHE prend la parole et reconnaît qu'il faut changer le mode opératoire et ne pas travailler uniquement sur le côté juridique. Elle rappelle qu'une réunion devait se tenir en avril. Il faut donc réunir les actionnaires publics et parapublics avec la Caisse des Dépôts pour recueillir leurs attentes et faciliter l'expression.

Lucile rappelle également la campagne électorale qui va commencer.

Jean-Pierre CREMER souhaite plus de temps pour reprendre le projet des nouveaux statuts. Il faut se poser les bonnes questions et notamment de savoir ce qui nous réunit et les statuts en découleront. Il faut bâtir un projet.

Michel PELIEU prend la parole et indique qu'il veut un nouveau pacte prenant en compte l'entrée des Départements. De surcroît, il trouve que les actionnaires historiques sont sous tutelles de la CDC et de la Région.

Annie SAGNES prend la parole et précise qu'il faut se recentrer sur les missions historiques.

Malgré ce qui vient d'être décidé, il est quand même décidé de modifier uniquement la dénomination sociale de la société en COMPAGNIE DES PYRENEES.

Il est passé à la présentation des comptes de l'exercice clos au 30 avril 2020 et au budget prévisionnel 2020/2021.

Il est ainsi constaté une baisse du chiffre d'affaires de 5% mais on a limité la casse.

Laurent GRANDSIMON fait une remarque concernant la décision d'engager un contrôleur de gestion et un Directeur Général adjoint : il se demande en quoi le fait de payer des charges supplémentaires peut générer des revenus ?

Blandine VERNARDET directrice générale de la SEML DU GRAND TOURMALET prend la parole et explique en quoi ce contrôleur de gestion a une utilité pour elle notamment pour développer la mutualisation.

La présentation des comptes se poursuit et Jean-Claude MARCOU commissaire aux comptes prend la parole concernant la question de la dépréciation des titres détenus par NPY RESA dans SKYLODGE. Des avancées ont pu intervenir avec les parties prenantes à savoir NPY RESA le bailleur, la SEM de PIAU afin de ne pas avoir à envisager de déprécier également le compte s'élevant à environ 1 million d'euros.

Michel BOUSSATON prend la parole et nuance en indiquant que SKYLODGE aura réussi quand même à attirer des skieurs sur la station de PIAU. C'est un projet expérimental marqué par une première année incomplète et une seconde année marquée par le COVID. On peut remercier les banquiers, monsieur MOUNIQ et le bailleur pour tenter d'aider SKYLODGE.

Il est procédé au vote sur l'arrêté des comptes ainsi que sur le budget de la SEM.

Monsieur MOUNIQ Monsieur Larnet GRANDSIMON et le Maire de CAUTERETS vote contre.

Les comptes sont toutefois adoptés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président propose au Conseil de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire annuelle le **26 octobre 2020 à 16 heures** à Lourdes, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR RELATIF A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 30 avril 2020,
- Approbation des Comptes de l'exercice clos le 30 avril 2020,
- Affectation du résultat,

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice écoulé,
- Conventions réglementées de l'Article L 225-38 du Code de Commerce,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;

### **ORDRE DU JOUR RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

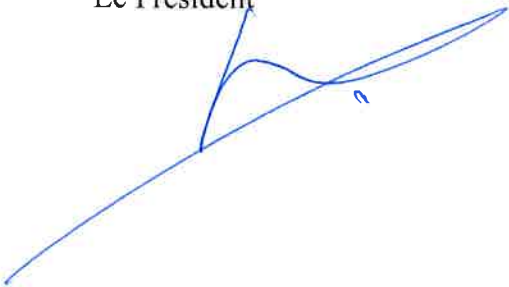
- Modification de la dénomination sociale et du sigle de la société ; modification corrélative du point 1 du préambule et article 3 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.
- Questions diverses.

Il est également proposé une réunion avec les élus le matin.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a series of loops and a final upward stroke.